

## **QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :**

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont peu pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi de premiers contacts avec les autorités afin de les inciter à entreprendre les démarches préalables nécessaires .

1. Certains maires, lors des mandats précédents, n'ont pas attendu et ont pratiqué une politique de concertation et d'incitation envers les propriétaires riverains du Littoral afin de mettre celui-ci à disposition du public. Cette politique suppose :
  - ⌚ Exemplarité de la part des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunales (communes et Communautés de Communes),
  - ⌚ Dialogue avec les services décentralisés de l'état impliqués dans la gestion du Littoral : Région, Département, Conservatoire du Littoral,
  - ⌚ Une forte pression coordonnée sur les propriétaires privés.

**D'où cette première question : êtes-vous prêt à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral ?**

### **Christophe ARMINJON**

**1 - Réponse : OUI NON**

**Dans un état de droit, décentralisé, l'application de la loi relève au premier chef du Maire, titulaire de pouvoirs de police, notamment en matière d'urbanisme et donc d'aménagement du territoire.**

### **Elisabeth CHARMOT**

**1 - Réponse : OUI NON**

### **Georges CONSTANTIN**

**1 - Réponse : OUI NON**

**Oui, nous mènerons une politique de mise en valeur et de préservation de notre littoral lacustre, atout majeur de Thonon, afin de rendre le lac plus agréable, plus accessible à tous et d'y préserver la biodiversité. Nous serons volontaristes pour favoriser l'ouverture du lac au public, tant vis à vis des propriétaires du bord du lac que des pouvoirs publics ; nous voulons la mise en œuvre effective de la servitude de marchepied et nous agissons efficacement pour cela.**

### **Jean DENAIS**

***M DENAIS a souhaité répondre de façon générale. Sa réponse a donc été portée en fin de document dans le chapitre «DECLARATION LIBRE».***

### **Gilles JOLY**

**1 - Réponse : OUI NON**

**Oui, c'est dans notre projet ; nous voulons rendre le Lac aux Thononais et développer nos atouts auprès des touristes.**

### **Guillaume VAUCOULEUR**

**1 - Réponse : OUI NON**

**La concertation et l'incitation sont à mettre en œuvre en premier. Ensuite, nous engagerons un rapport de force si nécessaire, après avoir été exemplaire sur le domaine communal.**

2. Contacterez-vous l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marche pied ?

**Christophe ARMINJON**

1 - Réponse : OUI NON

Par un courrier rappelant la réglementation applicable et précisant les obligations incombant à chaque propriétaire.

**Elisabeth CHARMOT**

1 - Réponse : OUI NON

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Sans aucun doute. Nous trouverons les incitations nécessaires et nous les convaincrons, parce que c'est l'intérêt général, la loi et leur intérêt bien compris.

**Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

**Gilles JOLY**

1 - Réponse : OUI NON

Oui, toutefois dans ce domaine, je sais par mon expérience de l'action publique que si la loi contraint, elle protège également les propriétaires ; à savoir qu'une servitude est une contrainte et qu'elle est susceptible de faire l'objet d'une indemnisation ; mais il y a mieux, on peut conventionner avec un propriétaire et échanger l'établissement de la servitude avec une politique de lutte contre l'érosion des berges. Ca peut aider à convaincre les plus réticents.

**Guillaume VAUCOULEUR**

1 - Réponse : OUI NON

Nous n'hésiterons pas à nous déplacer si nécessaire.

3. Le respect de la Servitude de marchepied est dû par le propriétaire riverain. Cependant, la loi ne dit pas clairement comment est financé l'aménagement minimum du cheminement ni les adaptations parfois nécessaires, y compris la signalétique d'accompagnement.

Etes-vous prêts à allouer , lors du vote des budgets à venir, une somme consacrée à la démarche d'intérêt général que constitue la réalisation d'un cheminement côtier ?

### **Christophe ARMINJON**

1 - Réponse : OUI      ~~NON~~

Partout où l'accès au Lac présente un intérêt stratégique pour la valorisation du territoire communal.

### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI      pour des portillons entre les propriétés.  
NON      pas d'aménagement de chemin ; les sentiers doivent rester sauvages.

### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI      ~~NON~~

Un budget sera alloué à la réalisation du cheminement le long du lac et nous chercherons les financements de projets nécessaires en cas d'aménagements importants et de travaux de confortations contre l'érosion. Nous passerons des accords avec les parties concernées (pouvoirs publics et propriétaires riverains).

### **Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

### **Gilles JOLY**

1 - Réponse : OUI      ~~NON~~

L'état dit ce qu'il faut faire et laisse les collectivités s'occuper des moyens ; c'est comme cela ; toutefois, on est ici clairement face à un dossier qui par son objet et son ampleur est intercommunal ;

Nous allouons des sommes dans ce cadre ; pourquoi pas via le Symasol à travers son volet B1 – restauration, valorisation et réhabilitation.

### **Guillaume VAUCOULEUR**

1 - Réponse : OUI      ~~NON~~

4. **Vous engagez-vous à informer régulièrement notre association ainsi que le public sur l'avancement et le résultat de vos différentes démarches ?**

### **Christophe ARMINJON**

1 - Réponse : **OUI**      ~~**NON**~~

Les engagements pris au travers de votre consultation s'inscrivant dans un projet électoral, il sera rendu compte dans nos actions par l'intermédiaire de publications et réunions publiques régulières tout au long du mandat, si nous sommes élus.

### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : **OUI**

Conférences de presse ?

### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : **OUI**      ~~**NON**~~

Bien évidemment. Nous mettons la concertation au centre de notre projet pour Thonon et l'information en est le stade premier. Les Thononais et votre association seront associés à l'avancement de l'ouverture au lac et de la préservation des berges

### **Jean DENAIS**

*voir « DECLARATION LIBRE »*

### **Gilles JOLY**

Réponse : **OUI**      ~~**NON**~~

Oui, je viens 'ailleurs d'adhérer à votre association afin d'être bien informé et d'être un relais efficace auprès de mes collègues

### **Guillaume VAUCOULEUR**

1 - Réponse : **OUI**      ~~**NON**~~

Au delà de l'information, votre association et d'autres seront associées à la démarche municipale.

**5. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire ?**

### **Christophe ARMINJON**

Ouvrir l'accès au Lac pour toutes les propriétés communales et assimilées (Conservatoire du Littoral), à l'exception de celles nécessitant une régulation de flux, comme la plage municipale.

### **Elisabeth CHARMOT**

Une nouvelle plage, voire deux.  
Un projet de végétalisation

### **Georges CONSTANTIN**

Durant les 6 ans du prochain mandat :

- . Nous étudierons sérieusement les mesures à prendre pour la préservation des berges et de la biodiversité des rivages lacustres (notamment l'appréciation du volume des extractions de graves à autoriser, le maintien de la flore et de la faune...).
- . Nous accroîtrons la surveillance des rivages déjà ouverts au public tels que la Châtaigneraie, la Pinède, les promenades lacustres des bords afin d'éviter les dégradations et de restaurer les milieux, ce qui va de pair avec l'ouverture au public.
- . Nous ouvrirons les parcs de Corzent et de Montjoux sur le lac, avec les précautions dues aux usages des lieux.
- . Nous établirons un "Projet de cheminement le long du lac" (servitude de marchepied) en concertation avec les riverains, les pouvoirs publics, les Thononais, les associations (dont la vôtre) dès l'élection. Nous en démarrerons la mise en œuvre, tronçon par tronçon.

### **Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

### **Gilles JOLY**

En premier lieu, nous devons sensibiliser le public.

Ensuite, nous devons lutter contre le phénomène d'érosion ; je suis favorable dans ce cadre à l'organisation d'Etats Généraux de l'espace littoral et des rivages lacustres.

En ce qui concerne la servitude de marchepied, nous irons pas à pas, dans la concertation afin d'améliorer progressivement l'accès au Lac pour tous.

Je suis pour l'établissement d'un plan global phasé qui sera établi avec les partenaires et notamment l'association « Le Lac Pour Tous »

### **Guillaume VAUCOULEUR**

Avoir rendu accessible à tous et toutes l'ensemble des rives du Lac sur la Commune de Thonon.

## QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

### A LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS:

- 🕒 Le littoral d'Anthy à Rives commence par un premier obstacle qui est le franchissement du Pamphiot :

**Pouvez-vous programmer à très court terme la construction d'un petit pont (passerelle) permettant ce franchissement ? Cette action serait symbolique, en début de mandat, d'une volonté de faire appliquer la servitude de marchepied.**

#### **Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

Cet aménagement s'inscrira dans un plan de valorisation du Littoral confié à un architecte paysagiste et dont l'objectif opérationnel sera de créer un itinéraire « touristique et patrimonial » autour du Léman, en coopération avec toutes les collectivités concernées.

#### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

Mais ça ne serait pas une priorité. Notre priorité reste la transition énergétique. Fonction du coût.

#### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

La construction d'une passerelle est d'autant plus envisageable que le passage au niveau de la route est étroit et dangereux. Cette passerelle serait une agréable alternative. Nous en étudierons la faisabilité à très court terme après l'élection.

#### **Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

#### **Gilles JOLY**

Réponse : OUI NON

Oui, ce sera un signal fort d'ailleurs de volonté d'intégration intercommunale.

#### **Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

### Le Parc de Corzent :

**Le Parc de Corzent est propriété du Conservatoire du Littoral ; la Mairie de Thonon en est le gestionnaire. Cet espace remarquable est clos dans sa partie basse et une clôture empêche l'accès au Lac. Pouvez-vous prendre les contacts nécessaires à l'ouverture de ce parc sur le Lac ?**

### **Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

C'est la priorité pour nous ! Si ça n'est pas possible à cause du Conservatoire du Littoral, nous proposerons la végétalisation de la berge + cheminement en bois l'été (chemin flottant ou pilotis si possible).

### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Nous ouvrirons l'accès au lac dans le parc de Corzent. Nous en étudierons la faisabilité avec le conservatoire du littoral dès l'élection.

Nous avons l'ambition de localiser dans les parcs de Corzent ou de Monjoux, sous tentes, les centres de loisirs des petits Thononais pendant l'été, pour que les enfants bénéficient de ce cadre remarquable. Nous aurons donc à concilier nos objectifs d'ouverture au lac et au public de ces parcs avec la tranquillité et les impératifs de sécurité des enfants. Ceci nous semble compatible tout en intégrant les priorités écologiques du propriétaire le Conservatoire du littoral.

### **Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

### **Gilles JOLY**

Avant de prendre les contacts, il est impératif de se poser plusieurs questions : quel est l'objectif d'une ouverture : baignade ? Dès lors, se pose la question des parkings...

Là, je dis attention à ce que l'on n'induisse pas le contraire de ce à quoi l'on souhaite parvenir.

Si ça se cantonne à la balade à pied le long du lac, on peut très bien envisager une ouverture de part en part mais sans revenir sur l'accès à l'eau.

### **Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

Au delà de l'ouverture sur le Lac du Parc, nous laisserons cet espace ouvert, sans grille, ni portail.

**La Ville ne pourrait-elle pas rediscuter avec le Conservatoire du Littoral et aménager sur un linéaire restreint une zone de baignade ?**

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

L'intérêt écologique de la conservation de ce site sera rediscuté avec le Conservatoire du Littoral, pour y intégrer l'ouverture d'un linéaire de baignade et l'accueil démontable des centres de loisirs des enfants l'été.

**Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

**Gilles JOLY**

J'ai déjà répondu avec la question précédente, je crois

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON



**Ce parc est très largement sous-fréquenté. L'accès par l'avenue de Corzent est peu engageant ; pouvez-vous envisager une disparition de la clôture haute qui permettrait de retrouver ainsi côté « Ouest » l'équivalent du Parc de la Châtaigneraie côté « Est ».**

### **Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

La fréquentation n'est pas liée à la clôture. Nous proposons de créer, depuis le boulevard de la Corniche, deux sentiers pédestres menant l'un au Parc de Corzent, l'autre à celui de Montjoux. Sur la Corniche, la partie septentrionale (côté « Lac) du trottoir sera dédiée aux cycles, tandis que le sentier à créer sera intégré au talus, grâce à des aménagements paysagés de type « naturel ».

### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Nous étudierons cette question, avec l'objectif d'ouvrir le Parc.

Faire du parc une Châtaigneraie "ouest" est séduisant. Le parc pourrait rester ouvert la nuit et le jour, ou très largement.

La clôture et sa barrière d'entrée ne paraissent pas cependant être la raison de la sous fréquentation du parc. L'absence de débouché sur le lac l'est bien davantage.

Nous négocierons les nouveaux usages du parc et ses conditions d'ouverture avec le Conservatoire du littoral, pour un large accès public, l'ouverture au lac et l'implantation temporaire l'été des centres de loisirs des petits Thononais.

### **Jean DENAIS**

*voir « DECLARATION LIBRE »*

### **Gilles JOLY**

C'est déjà bien ouvert, mais on peut étudier la question.

### **Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

Nous rendrons ouverts au public tous le parcs communaux.

🕒 **Un Accès au Lac par la Propriété de l'INRA et l'accès à la Pierre**

**Amour :**

Autrefois, un chemin perpendiculaire à l'avenue de Corzent permettait l'accès à la pierre Amour et débouchait sur la plage dite « des petits foyers ». Cet accès est maintenant privatisé. Il semble par contre possible d'accéder au Lac à partir de la propriété de l'INRA. Pourriez-vous si vous étiez le prochain Maire de Thonon entreprendre des démarches auprès des ministères concernés (tutelle conjointe avec le « ministère l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ») et œuvrer dans ce sens.

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Nous entreprendrons des démarches en ce sens. Ces accès au lac perpendiculaires à l'avenue de Corzent seront intégrés au "Projet de cheminement le long du lac" que nous voulons entreprendre dès l'élection.

**Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

**Gilles JOLY**

Si le Lac doit être ouvert à tous, ce ne peut pas être le lac « n'importe comment » ; je crois savoir que l'arrêté municipal du 19 Avril 2004 régleme la baignade ; nous sommes là en zone de pêche.

Je suis favorable à un accès maîtrisé et un cheminement à partir de l'INRA mais sans débouché direct sur le lac.

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

Car nous nous battons contre la privatisation de l'accès au Lac, notamment sur le secteur Corzent-Rives.

🕒 **Le CRG (Centre Régional Géodynamique) :**

**Cette propriété est actuellement en vente. Elle est contiguë au Domaine de Montjoux. La Ville de Thonon pourrait-elle- essayer d'acquérir la partie basse de cette propriété (une vingtaine de mètres si possible) , espace qui viendrait en prolongement direct de "Montjoux" ?**

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

Il s'agit d'un site d'intérêt stratégique pour la commune, que nous ne laisserons pas échapper, si nous sommes élus et qu'il est encore temps.

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

Mais nous préférons acquérir des terres agricoles pour projet AMAP ou régie agricole, mais pourquoi pas . Fonction du coût.

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Nous étudierons cette question, avec l'objectif d'assurer l'accès au lac. Il est dommage de morceler un terrain en bordure de lac. Deux hypothèses : acheter la propriété entière pour en faire un lieu utile aux Thononais, ou assurer la servitude de marchepied et réaliser le cheminement piéton depuis le parc de Montjoux.

**Jean DENAIS**

*voir « DECLARATION LIBRE »*

**Gilles JOLY**

Réponse : OUI NON

Oui, je m'y engage.

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

De plus, nous projetons d'installer à Montjoux un Centre de Loisirs municipal pour que nos enfants bénéficient du cadre lacustre.

🕒 **Le Domaine de Montjoux :**

**Tout comme le Parc de Corzent, le Domaine de Montjoux comporte en partie basse une clôture empêchant l'accès au Lac. Pouvez-vous rendre accessible cet accès au Lac par l'enlèvement de cette clôture ?**

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

Du moins, tant que nous n'avons pas réglé la question de l'affectation du bâtiment.

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

Mais appartient au Conseil Général. C'est un endroit idéal pour faire une plage accessible à pied depuis le Centre ville.

**CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

Nous assurerons l'ouverture au lac. Nous étudierons, en concertation, les meilleurs moyens pour le faire. La question de l'enlèvement de la clôture est secondaire. Elle peut être ouverte en plusieurs points, sans pénaliser l'accès et les différents usages des lieux. L'accès est d'autant plus intéressant pour la baignade que le parc se trouve proche du centre ville.

**Jean DENAIS**

*voir « DECLARATION LIBRE »*

**Gilles JOLY**

Je pense que tout est fait pour éviter la baignade « sauvage » dans un site qui n'est pas surveillé ; je dis oui pour les cheminements piétons et l'accès visuel ou direct au Lac. Soyons toutefois raisonnables sur les tracés.

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

### 🕒 Le Port des Clerges :

Il n'y a pas si longtemps, l'accès au Lac et à ce secteur était complètement ouvert. Depuis quelques années, sans doute pour des questions de sécurisation du matériel du club d'aviron, cet espace est clos. De nombreux Thononais ont donc vécu cette fermeture comme une régression quant à la mise à disposition des propriétés publiques au bord de Lac pour les plaisanciers et promeneurs. Pouvez-vous intégrer dans votre programme un aménagement du lieu qui permettrait de retrouver l'accès au Lac tout en sécurisant l'activité canoë-aviron.

### **Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

A condition que la restructuration de la base nautique – qui est une priorité si nous voulons redonner à Thonon sa vocation touristique – le permette (Cf. notre réponse pour la Plage municipale ci-après).

### **Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

Fonction du coût des aménagements

### **Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI NON

L'aménagement des Clerges, l'accès libre des promeneurs aux rivages a connu de multiples vicissitudes et des procès. Il est temps de repenser l'usage de ces lieux dans le sens de l'intérêt général. Une solution sera étudiée en concertation avec le club d'aviron et les différentes parties prenantes, au premier chef desquelles les Thononais eux même.

### **Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

### **Gilles JOLY**

Oui, nous avons l'idée de mettre à jour et d'aménager une véritable base nautique ; pourquoi pas au Port des Clerges.

### **Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

Au risque de nous répéter, nous libérerons les accès au Lac, à commencer par le domaine communal.

🕒 **La Partie « Est » et la piscine municipale :**

La partie Est du rivage Thononais est largement plus accessible. Pour ce qui concerne la piscine, pourrait-on imaginer dans la période de fermeture (Octobre-Avril) un passage possible avec la mise en place d'une clôture séparative. Cet aménagement éviterait le contournement de la propriété communale. Le dispositif serait démonté ou remonté à l'ouverture et la fermeture .

A noter que cette solution est pratiquée depuis plusieurs années au niveau des piscines municipales d' Annecy et Lausanne.

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI NON

Le cheminement ne pourra qu'être dévié à cet endroit. La configuration du site, l'obligation de contrôler les accès et les questions de responsabilité ne le permettent pas, sauf meilleur avis.

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI NON

A voir. Cela paraît très compliqué (donc coûteux) aux endroits où il faut passer entre les bassins.

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : : OUI NON

Nous étudierons les solutions possibles en nous inspirant des solutions trouvées par les villes voisines.

**Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

**Gilles JOLY**

Non, c'est dangereux ; le contournement sera à poursuivre ; un tracé spécifique au sol est toutefois envisageable pour indiquer une continuité et ne pas « perdre » le promeneur.

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI NON

Pourquoi pas, mais il faudra en étudier la faisabilité, notamment le long des bassins 25 m et 50 m.

🕒 **Port-Ripaille :**

Sur le linéaire de cette co-propriété, le passage le long du Lac est interrompu par l'existence de 2 entrées de port (l'un sur Thonon, l'autre sur Publier). Entre la plage de Saint-Disdille et la première anse du Port, il existe bien un cheminement conforme et signalé et un portillon. Mais ce portillon est fermé et seuls les propriétaires de Port-Ripaille peuvent l'ouvrir. Plusieurs solutions existent :

On pourrait imaginer une passerelle mobile qui relierait les 2 anses du Port aussi bien pour l'entrée Ouest (sur Thonon) que sur l'entrée Est (sur Publier). A défaut, une solution temporaire pourrait être trouvée pour assurer la continuité en laissant le portillon ouvert de façon permanente autorisant ainsi le cheminement dans la copropriété,.....

Pouvez-vous prendre contact avec la copropriété de Port-Ripaille et essayer de trouver une solution ?

**Christophe ARMINJON**

Réponse : OUI      NON

Les copropriétaires devront se conformer à la loi.

**Elisabeth CHARMOT**

Réponse : OUI      NON

Mais toujours fonction des coûts.

**Georges CONSTANTIN**

Réponse : OUI      NON

Nous chercherons une solution avec les copropriétaires de Port-Ripaille pour la gestion d'ouverture du portillon.

**Jean DENAIS**

voir « *DECLARATION LIBRE* »

**Gilles JOLY**

Nous tâcherons en concertation étroite avec la copropriété de dégager des solutions admissibles par le plus grand nombre.

**Guillaume VAUCOULEUR**

Réponse : OUI      NON

Nous étudierons toute proposition permettant de relier Saint-Disdille au Delta de la Dranse.

## **BILAN DU MANDAT ECOULE (pour M DENAIS) :**

- ⌚ **Quelles ont été les acquisitions publiques (par la Commune, le Département, le Conservatoire du Littoral,...) au cours du mandat 2008-2014 ?**
- ⌚ **Quelles ont été éventuellement les fermetures d'espaces publics auparavant ouverts ?**

*voir « DECLARATION LIBRE »*



# DECLARATION LIBRE :

## Christophe ARMINJON

Le Maire, par son pouvoir de police de l'urbanisme, peut contribuer à la mise en œuvre de la servitude dite de marche-pied.

S'agissant des aménagements nécessaires à son exercice, nous prenons l'engagement de conditionner les nouvelles autorisations d'urbanisme à leur réalisation par les bénéficiaires, avec faculté pour la commune d'y contribuer, lorsque ces aménagements s'avèrent techniquement et financièrement hors de portée des pétitionnaires et utiles à l'objectif de valorisation du Littoral que nous nous sommes fixés.

## Elisabeth CHARMOT

Nous sommes très favorables à un sentier qui resterait le plus sauvage possible : pas de chemin large et goudronné !

Aux endroits où ce sera techniquement possible et à voir avec les propriétaires : végétalisation + chemin flottant pour longer le rivage.

## Georges CONSTANTIN

Le lac est un patrimoine commun et un atout majeur pour Thonon. Nous tenons à le préserver dans sa biodiversité, à le mettre en valeur et à en faciliter l'accès au public.

. Nous étudierons sérieusement les mesures à prendre pour la préservation des berges et de la biodiversité des rivages lacustres (notamment l'appréciation du volume des extractions de graves à autoriser, le maintien de la flore et de la faune, les enrochements, épis et autres techniques limitant l'érosion...).

. Nous accroîtrons la surveillance des rivages déjà ouverts au public tels que la Châtaigneraie, la Pinède, les promenades lacustres des bords afin d'éviter les dégradations et de restaurer les milieux, ce qui va de pair avec l'ouverture au public.

. Nous ouvrirons prioritairement les parcs de Corzent et de Montjoux sur le lac, avec les précautions dues aux usages des lieux, et nous élargirons ou rendrons permanents leurs horaires d'ouverture. Nous voulons également y accueillir de façon temporaire en été les centres de loisirs des jeunes Thononais, qui y trouveront un cadre magnifique.

. Nous créerons un "Cheminement le long du lac" (servitude de marche-pied) après en avoir étudié un Projet global, en concertation avec les riverains, les pouvoirs publics, les Thononais, les associations (dont la vôtre) et toutes les parties concernées, dès l'élection. L'ensemble des riverains sera contacté et des solutions globales et particulières seront recherchées, avec les financements appropriés, pour limiter l'érosion existante, préserver et mettre en valeur les rives. Nous en démarrerons la mise en œuvre, tronçon par tronçon. Le lac est inaccessible sur un trop long linéaire entre le débarcadère et le parc de Corzent, et nous chercherons des solutions pour des accès intermédiaires, au niveau du port des Clerges, de l'INRA, du Centre géodynamique par exemple.

. Nous voulons également rendre aux promeneurs, aux enfants, la partie du quai de Ripaille où se trouve actuellement le stationnement en épi : des jeux, des espaces verts et de loisirs. Nous avons étudié des solutions pour retrouver, et davantage, les 124 places en épi du quai.

## Jean DENAIS

Suite à notre rendez-vous (*rendez-vous de Juillet 2013 en Mairie de Thonon : note de l'association*), que j'ai trouvé fort constructif avec des membres du bureau de votre association, vous m'avez fait parvenir un questionnaire concernant la servitude de marchepied.

Je vous rappelle que la servitude de marchepied est du ressort de l'état qui est particulièrement sourcilleux sur ses prérogatives.

Ces initiatives en la matière étant quasiment inexistantes, vous faites appel aux communes pour appliquer la loi de la République. Nous constatons une fois de plus le désengagement de l'état.

En ma qualité de Maire de Thonon, sur les mandats précédents, j'ai saisi les opportunités qui se sont présentées afin que des propriétés du bord du littoral à vendre rentrent dans le domaine public :

- le domaine de Montjoux (9 ha) que j'ai fait acheter par le Conseil Général,
- le château de Rives acheté par la Ville de Thonon, et en dessous
- le domaine de Corzent que j'ai fait acheter par le Conservatoire du Littoral avec d'importantes subventions du Conseil Général et de la Ville.

Vous constaterez que les montages juridiques sont différents dans un souci d'efficacité et de réalisme financier.

Cette servitude est plus ou moins respectée par les propriétaires riverains. Je distingue trois cas de figure :

- les propriétaires privés qui jouent le jeu,
- les propriétaires qui bénéficient de convention avec l'Etat soit pour des ports, des pontons ou des murs et qui versent en contrepartie une redevance payée à l'Etat,
- les deux propriétés de l'Etat qui ne donnent pas l'exemple.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire lors de notre entretien, si l'Etat souhaite que ces servitudes soient opérationnelles, il en est de sa responsabilité, les communes ne pouvant qu'être des facilitateurs. Compte tenu du littoral concerné, il faut qu'un plan global soit imposé par l'Etat et facilité par les communes.

Ces servitudes imposent des travaux relativement importants. Je propose qu'ils soient financés par l'Etat avec le produit des différentes redevances domaniales provenant du lac, ce qui ne serait que justice, les collectivités, communes, départements, régions pouvant compléter ces financements.

J'ai demandé aux représentants de l'Etat, suite à vos interventions, que le dossier soit rouvert afin que nous puissions travailler sereinement avec les propriétaires et les différentes collectivités.

Les différentes questions d'ordre spécifique que vous posez sur le territoire de la commune de Thonon amènent une réponse globale dans un projet global. En effet, personne ne comprendrait que sans schéma général, des opérations enclavées soient menées au coup par coup.

Soyez assuré de notre volontarisme politique sous couvert de l'accord des services de l'Etat et de la garantie de la sécurité de nos concitoyens.

## Gilles JOLY

## Guillaume VAUCOULEUR

Soyez assurés qu'en plaçant l'humain d'abord au cœur de nos propositions, nous ferons, à vos côtés, le maximum pour rendre au public les rives du Lac. Nous nous engageons à ne négliger aucune modalités d'actions pour y parvenir, y compris le rapport de force si cela s'avérait nécessaire.